

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Durée de l'examen

80 minutes

Nombre de pages de l'épreuve
(y compris la page de garde)

16



Annexe(s)

Aucune

Maximum de points possibles

80

Points obtenus

Note

Indications

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez contrôler que l'énoncé de l'examen soit bien complet.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre « indélébile » ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Le collège d'experts**Date****Signatures**

Expert(e)1

Expert(e)2

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 1 : Perception de primes (8 points)**Donnée**

Max Huber a l'opportunité de pouvoir se mettre à son compte en reprenant un salon de coiffure existant, ainsi que les deux coiffeuses qui y sont employées. Il s'adresse à vous pour vous demander des renseignements quant à la perception des primes de l'assurance-accidents LAA

Tâche 1.1 (1 point)

Selon quel mode la prime est-elle fixée ? Veuillez cocher la bonne réponse.

<input type="checkbox"/>	Prime forfaitaire par personne travaillant dans l'entreprise
<input type="checkbox"/>	En pourcentage de la masse salariale
<input type="checkbox"/>	En pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise

Tâche 1.2 (4 points)

Qui supporte les primes ? Et qui est le débiteur des primes

Tâche 1.3 (1 point)

Il a entendu dire que son entreprise devait être assurée auprès de la Suva. Est-ce correct ? Veuillez cocher la bonne réponse.

OUI NON

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 1.4 (2 points)

Max Huber souhaite s'assurer à titre facultatif. Sur quelle base l'assureur LAA calcule-t-il les primes dans ce cas ?

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 2 : Financement (7 points)

Donnée

L'assureur LAA doit tenir des comptabilités séparées pour les accidents/maladies professionnels, les accidents non professionnels, ainsi que pour l'assurance facultative.

Tâche 2.1 (1 point)

Veillez expliquer la raison pour laquelle l'assureur LAA est tenu de le faire.

Complément d'énoncé

Donnée

Sont également assurés auprès de la Suva les personnes au chômage.

Tâche 2.2 (2 points)

La Suva doit-elle également tenir une comptabilité séparée pour cette catégorie d'assurés ? Veillez motiver votre réponse.

Oui Non

Complément d'énoncé

Donnée

Une banque souhaite conclure une assurance LAA complémentaire pour ses cadres, notamment avec un capital invalidité égale à cinq fois le salaire annuel. La limite supérieure du gain annuel serait fixée à 1 million de francs. L'assureur sollicité informe la banque qu'elle ne peut pas entrer en matière sur ce contrat sans autre, mais qu'elle doit d'abord examiner si une réassurance peut être mise en place à cet effet.

Tâche 2.3 (4 points)

Qu'entend-on par réassurance ?

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 3 : Assujettissement (8 points)

Donnée et tâche

Diverses entreprises sont mentionnées ci-dessous. Veuillez déterminer si l'entreprise doit être assujettie à la Suva ou auprès d'un autre assureur. Une réponse par entreprise doit être cochée.

Assuré auprès de :

<i>Suva</i>	<i>Assureur Art. 68.</i>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entreprise d'horticulture
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bureau fiduciaire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maréchal-ferrant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entreprise de nettoyage à sec
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inspection cantonale des routes
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hôtel avec sa propre blanchisserie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bureau d'architecte
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Crèche
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bibliothèque
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation d'aérodrome
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entreprise de jardinage
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boucherie de village sans abattoir
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cinéma
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Poste
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Service de soins à domicile
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entreprise de location de service

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 4 : Personnes assurées (6 points)

Donnée

Kurt Hauri est ingénieur civil et travaille depuis 10 ans comme chef de projet pour l'entreprise Grossbau SA. Celle-ci s'est spécialisée dans la planification et la réalisation de barrages. Depuis un an et demi, Kurt Hauri travaille avec d'autres collègues de travail sur un chantier en Arabie Saoudite pour le compte de Grossbau SA. Pendant son temps libre, il entreprend un voyage dans le désert avec un véhicule tout-terrain. En montant une dune, le véhicule se met en position inclinée et fait un tonneau. Il souffre d'une plaie sur le côté gauche de la tête et doit donc se rendre chez le médecin.

Tâche (6 points)

Kurt Hauri est-il assuré par la LAA pour cet accident ? Veuillez justifier votre réponse, votre raisonnement et votre conclusion

OUI NON

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 5 : AP / ANP (6 points)**Donnée**

Lena Goldenberger travaille à 50 % comme femme de ménage pour la Banque d'Argent. En outre, elle fait régulièrement du ménage deux soirs par semaine à raison de trois heures par soir, chez le Dr Laurent Müller. Après son travail chez le Dr Müller, elle rentre chez elle et se rend ensuite au centre de fitness. Elle tombe d'un appareil de fitness et se blesse au genou droit. Elle doit alors suivre un traitement médical. Comme le Dr Müller n'a pas conclu d'assurance LAA pour sa femme de ménage, cet accident est déclaré à la caisse supplétive LAA.

La caisse supplétive LAA nie sa compétence pour cet accident et transmet le dossier à l'assureur LAA de la Banque d'Argent.

Tâche (6 points)

Le refus de compétence de la caisse supplétive LAA est-il correct ? Veuillez justifier votre réponse et faire part de votre conclusion.

OUI NON

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

--

Tâche 6 : Risque assuré (12 pts)**Donnée**

Monsieur Bolomey est occupé en tant que boulanger dans une petite boulangerie de village, Au Bon Pain.

Après 10 ans d'activité, il développe une allergie à la farine, confirmée médicalement le 01.02.2022, date de la première consultation et est mis en arrêt de travail total dès cette date.

Tâche 6.1 (2 points)

L'assureur LAA compétent a déterminé qu'il s'agissait d'une maladie professionnelle et a reconnu son obligation de servir ses prestations.

Quelles prestations en espèces l'assureur LAA verse-t-il pour l'incapacité de travail ? Justifiez votre réponse.

Complément d'énoncé

Les examens médicaux complémentaires montrent qu'un retour à la profession de boulanger n'est plus possible en raison de l'allergie à la farine, car il est à craindre que l'état de santé se dégraderait considérablement s'il continuait à exercer la profession actuelle. Toutefois, il dispose d'une pleine capacité de travail pour toute autre activité dans laquelle il n'est pas en contact avec la poussière de farine. Le traitement médical se termine le 15.5.2022, car l'allergie à la farine a régressé en raison de l'absence du travail et ne nécessite plus de traitement médical. Les médecins recommandent à Marc Bolomey de changer de profession.

Tâche 6.2 (1 point)

Quel assureur décide d'exclure de Marc Bolomey de l'activité professionnelle contre indiquée ?

<input type="checkbox"/>	L'assurance-invalidité
<input type="checkbox"/>	L'assureur LAA du dernier employeur
<input type="checkbox"/>	La Suva

Points obtenus :

--

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

--

Complément de donnée

La décision d'inaptitude rendue stipule qu'à partir du 15.5.2022, Marc Bolomey ne pourra plus exercer de profession qui le met en contact avec la poussière de farine comme, par exemple, sa profession actuelle de boulanger.

Tâche 6.3 (4 points)

Quelles sont les prestations versées quant aux conséquences de cette exclusion et quelle est la durée du droit à ces prestations ?

Tâche 6.4 (4 points)

Le versement d'une des prestations mentionnées est lié à certaines conditions. Enumérez ces conditions.

Tâche 6.5 (1 point)

Quel assureur alloue ces prestations ?

<input type="checkbox"/>	L'assurance-invalidité
<input type="checkbox"/>	L'assureur LAA du dernier employeur
<input type="checkbox"/>	La Suva

Points obtenus :

--

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

--

Tâche 7 : Actualité (3 points)

Donnée

Dès le 01.01.2022, une nouvelle catégorie de personnes est désormais assurée par la LAA.

Tâche 7.1 (2 points)

Quelle est cette nouvelle catégorie de personne ?

Tâche 7.2 (1 point)

Quel est l'assureur-accidents LAA responsable pour ce groupe de personne ?

<input type="checkbox"/>	La Suva
<input type="checkbox"/>	Un assureur au sens de l'article 68 LAA
<input type="checkbox"/>	La caisse supplétive

Points obtenus :

--

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 8 : Indemnités journalières (14 points)

Donnée

Sarah Grognoz, alors secrétaire à 100% avec un salaire de CHF 60'000.00 par an, a été victime d'un accident en 2015, accident pris en charge par l'assurance-accidents LAA de son employeur de l'époque.

Dès 2016, elle cesse toute activité lucrative pour être femme au foyer et s'occuper de ses enfants alors mineurs, elle ne perçoit pas de prestations de l'assurance-chômage et n'est pas au bénéfice d'une rente.

Le 15.01.2022, Sarah Grognoz, alors toujours femme au foyer, mariée et sans charge de famille ses enfants étant désormais majeurs et salariés en tant qu'employés, annonce une rechute de cet accident de 2015.

Après examen de la situation, l'assureur-accidents LAA établi qu'il doit servir les prestations d'assurance légale.

Elle se trouve en incapacité de travail totale du 15.01.2022 au 28.03.2022 y compris et est hospitalisée du 18.01.2022 au 05.02.2022.

Tâche 8.1 (3 points)

Quelle est le fondement déterminant le montant de l'indemnité journalière ? Veuillez justifier votre réponse.

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 8.2 (8 pt)

Veillez établir le décompte des indemnités journalières versées par l'assurance-accidents LAA en détaillant vos calculs ?

Complément de donnée

Sarah Grognoz a conclu une assurance-accidents individuelle qui débute le 1.1.2021. Cette assurance est valable pour une durée initiale de 5 ans. Le montant de l'indemnité journalière prévu est de CHF 50.00 avec un délai d'attente de 14 jours à compter de l'accident. Elle annonce également la rechute du 15.1.2022 à son assurance-accidents individuelle.

Tâche 8.3 (3 points)

L'accident s'est clairement produit avant le début de l'assurance-accidents individuelle. Est-il néanmoins possible que Sarah Grognoz reçoive des prestations de cette assurance pour l'incapacité de travail qu'elle a subie ? Veillez cocher la bonne réponse et justifier.

OUI NON

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 9 : Réduction de prestations (4 points)

Donnée

Pierre Crittin était collaborateur du service externe à 100 % dans une compagnie d'assurance. Le 5 avril 2019, après son entraînement de football, Pierre Crittin a traversé une intersection sans faire attention comme conducteur de sa moto, alors que le feu était de signalisation rouge. Il a alors été touché sur le côté par une voiture et a été jeté au sol. Aucune autre infraction n'a été commise.

A la suite de cet accident non professionnel, il souffre d'une tétraplégie complète pour les suites duquel il perçoit les prestations d'assurance suivantes :

- Indemnités journalières durant 3 ans
- Frais de traitement
- Indemnité pour atteinte à l'intégrité
- Rente d'invalidité au terme des indemnités journalières
- Allocation pour impotent 6 mois après l'accident
- Moyens auxiliaires

Tâche 9.1 (2 points)

Comment appelle-t-on la faute commise par Pierre Crittin et quelle disposition légale s'applique pour la réduction des prestations ?

Tâche 9.2 (2 points)

Quelles sont les deux principales différences entre l'application de cette disposition et les autres réductions prévues par la loi ?

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 10 : Contrat d'assurance LAAC (5 pts)

Donnée

Lors de la conclusion d'une assurance complémentaire à l'assurance-accidents obligatoire LAA, divers points essentiels doivent être stipulés dans le contrat. Veuillez en citer 5.

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 11 : Sécurité au travail (3 points)**Tâche 11.1 (1 points)**

La loi sur l'assurance-accidents comporte des ordonnances complémentaires. Parmi les bases légales mentionnées, laquelle fait partie de ces ordonnances complémentaires ? Veuillez cocher la ou les bonnes réponses.

<input type="checkbox"/>	CO (Code des obligations)
<input type="checkbox"/>	OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles)
<input type="checkbox"/>	OLT (Ordonnance relative à la loi sur le travail)
<input type="checkbox"/>	Directive CFST 6508 (appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail)

Tâche 11.2 (2 points)

Parmi les documents ci-dessous, lesquels illustrent les règles de l'art ? Veuillez cocher la ou les bonnes réponses.

<input type="checkbox"/>	CO (Code des obligations)
<input type="checkbox"/>	Liste de contrôle de la Suva
<input type="checkbox"/>	Loi sur le travail
<input type="checkbox"/>	Loi sur l'assurance-accidents
<input type="checkbox"/>	Fiches de données de sécurité

Points obtenus :

Branche examinée 3 : Assurance-accidents (AA)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 12 : Assurance complémentaire LAA, fin de l'assurance (4 points)

Enoncé

Hans Meier a conclu une assurance-accidents individuelle pour une durée de trois ans. La police mentionne le 30.06.2022 comme date de fin du contrat. Hans Meier est d'avis qu'il ne doit rien faire et que le contrat expire tacitement à cette date.

Exercice (4 points)

Cette hypothèse est-elle correcte ? Veuillez justifier votre réponse, et quelle est la conséquence qui découle du comportement de Hans Meier ?

Oui Non

Points obtenus :